

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de renouvellement

Numéro de permis

Date d'inspection

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

GARDERIE DU DOMAINE INC.	2014736			Le 02 mars 2021		
Nom de l'établissement				Numéro de	e téléphone	
Garderie du Domaine Inc.				(506) 735-1619		
Adresse						
100 avenue Fraser Edmundston NB E3V 1Z8						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste				
Annik Thériault		Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règ	glement Date limite pou			Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire; Commentaires : Une éducatrice n'a pas le cour de RCR. Date prévu le 7		11(a		30 avr. 2021		
12(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une ve du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la véri auprès du ministère du Développement social soient effectuées de chaque personne avant qu'elle ne devienne un membre du Commentaires : Une éducatrice à son casier judiciaire qui est	d'un ification s à l'égard personnel.	12(2)		02 m	ars 2021	
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une ve du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la véri auprès du ministère du Développement social soient effectuées de chaque membre du personnel et de chaque personne associant sous les cinq ans.	d'un ification s à l'égard ciée au			02 m	ars 2021	
Commentaires : Une éducatrice à son casier judiciaire qui est	·					
13(2) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut employer o de toute autre manière comme membre du personnel une personnel déclarée coupable d'une infraction figurant à l'annexe B pou un pardon ou une suspension du casier n'a pas été accordé. Commentaires: Une éducatrice à son casier judiciaire qui est	onne : a) ur laquelle			02 m	ars 2021	
	· .		\	1		T
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les des documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels ren (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance de l'enfant,	nferment : -maladie	24(1)(b)(i)	12 m	ars 2021	
Commentaires : Certain dossier manque le numéro d'assurance	ce maladie.					

Nom de l'exploitant

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur, Commentaires : Certain dossier ont seulement une personne en cas d'urgence.		12 mars 2021	es.
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (v) les antécédents médicaux de l'enfant et une copie de son dossier d'immunisation ou une copie d'une exemption. Commentaires : Certain parent non pas remis le dossier de vaccin.	24(1)(b)(v)	19 mars 2021	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. Commentaires : Une éducatrice n'a pas le cour de RCR. Date prévu le 7 de les documents de la cour de RCR.		30 avr. 2021	
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants. Commentaires : Pendant mon inspection un arbre est tomber sur la clôtur semaine.	31(3) re et dans le p	05 mars 2021 arc. Le tout sera ré	parer cette
47(1) L'exploitant d'un établissement agréé y refuse l'admission de l'enfant dans le cas où n'a pas été fournie une preuve suffisante de l'immunisation qu'exigent la Loi sur la santé publique ou ses règlements. Commentaires : Certain parent non pas remis le dossier de vaccin.	47(1)	19 mars 2021	

Commentaires généraux

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio.

Lors de ma visite, il fait très froid et de gros vent violent donc les enfants n'ont pas été à l'extérieur. Un arbre est tombé dans le parc et a brisé la clôture. La directrice s'occupera de faire les réparations cette semaine pour que le tout soit sécuritaire.

Lors de ma visite, 1 employée n'a pas son cour de RCR .Elle ne peut pas ouvrir ni fermer la garderie et ne doit pas être laisser seul avec un groupe d'enfant. La formation sera le 7 et 8 avril 2021.

1 employé n'as pas sa vérification du casier judiciaire valide.

Certains profil d'enfant manque le numéro d'assurance maladie, une deuxième personne contacte en cas d'urgence.

Manque quelque preuve d'immunisation au dossier des enfants.

original signé par		
Annik Thériault		Le 02 mars 2021
Signature de la personne responsable de la délivrance de	Date	
permis		

original signé par		
Linda Tardif		Le 02 mars 2021
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date	